



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Intérieur - Élus locaux - Syndicats intercommunaux - Indemnités - Statistiques

Question écrite n° 12154

Texte de la question

Mme Aude Bono-Vandorme demande à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, de lui faire connaître, pour l'année 2017, le montant global des indemnités perçues par les élus dans les syndicats intercommunaux à vocation simple ou multiple ainsi que dans les syndicats mixtes.

Texte de la réponse

L'examen des comptes administratifs des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) fait apparaître les montants globaux suivants pour l'année 2017 :

	Indemnités perçues (c6531)
Syndicat à Vocation Unique	23 268 147,28 €
Syndicat Mixte Communal	25 365 408,57 €
Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable	6 486 137,72 €
Autre Syndicat Mixte	6 886 577,10 €
Entente Interdépartementale	63 516,89 €
Entente Interrégionale	30 132,40 €
Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères	1 287 119,71 €
Commission syndicale pour la gestion de Biens Indivis	116 135,05 €

Syndicat à Vocation Multiple	7 296 842,90 €
------------------------------	----------------

Données clés

Auteur : [Mme Aude Bono-Vandorme](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12154

Rubrique : Élus

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2018](#), page 8187

Réponse publiée au JO le : [11 décembre 2018](#), page 11421